



# Compte rendu de jury

Examen professionnel

Avancement de grade

Adjoint administratif principal

de 2ème classe

Session 2023

Pôle

Concours

Examens

MAJ le 04/07/2024

## SOMMAIRE

I. Présentation générale de l'opération .....	3
II. Données statistiques générales.....	4
A. Chiffres clés.....	4
B. Profil des candidats et des lauréats.....	4
III. Phase d'admissibilité .....	5
A. L'épreuve écrite .....	5
B. Résultats d'admissibilité .....	6
IV. Phase d'admission.....	6
A. L'épreuve orale d'entretien.....	6
B. Résultats de l'épreuve d'entretien .....	6
C. Résultats d'admission .....	7
V. Bilan.....	7

Compte rendu établi en application de l'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

## I. Présentation générale de l'opération

Le CDG31 a organisé, en 2023, l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

### - Conditions d'accès

L'examen est ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emploi de catégorie C doté de la même échelle de rémunération (C1), ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

### - Organisation

Cet examen est organisé tous les 2 ans par le CDG31. Un calendrier national commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

### - Zone de conventionnement

4 centres de gestion d'Occitanie étaient organisateurs de cette session d'examen dans le cadre de la programmation de la coordination régionale.

### - Jury

Le Jury se compose de 15 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont la Présidente et son suppléant), fonctionnaires et personnalités qualifiées.

#### Collège des élus :

- 2 Conseillers municipaux, dont la Présidente du jury,
- 1 Adjoint au Maire, suppléant de la Présidente,
- 2 Maires.

#### Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentante du personnel, désignée par tirage au sort au sein de la CAP C,
- 3 Directeurs Généraux des Services d'une commune,
- 1 Contrôleur des gestions déléguées au sein d'une métropole.

#### Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Directeur Général des Services d'une commune,
- 1 Responsable d'un Pôle action sociale en retraite,
- 1 Directeur de Cabinet d'une commune,
- 1 Directrice Adjointe de la Direction Jeunesse d'un département,
- 1 Directrice Adjointe à la DRH d'une métropole.

### - Sujets et notes de cadrage

Le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité ainsi que les notes de cadrage des épreuves sont élaborés par la cellule pédagogique régionale. Ils sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

### - Planning

Inscriptions	Retrait des dossiers du 25 octobre au 30 novembre 2022 Date limite de dépôt des dossiers le 8 décembre 2022
Epreuves d'admissibilité	16 mars 2023 à Diagora et au CDG31 à Labège
Jury d'admissibilité	11 mai 2023
Epreuves d'admission	Du 5 au 8 juin 2023 au CDG31 à Labège
Jury d'admission	8 juin 2023

## II. Données statistiques générales

### A. Chiffres clés

		Examen
Nombre de dossiers reçus		334
Nombre de candidats admis à concourir		304
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	277
	Pourcentage	91 %
Seuil d'admissibilité sur 20		5
Nombre de candidats admissibles		271
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	265
	Pourcentage	97,8 %
Seuil d'admission sur 20		10
Nombre de candidats admis		168
Taux de réussite (admis/épreuve d'admissibilité)		60,65 %

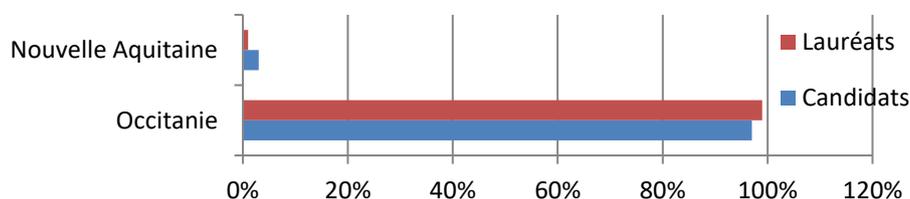
99 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

### B. Profil des candidats et des lauréats

#### - Age et sexe

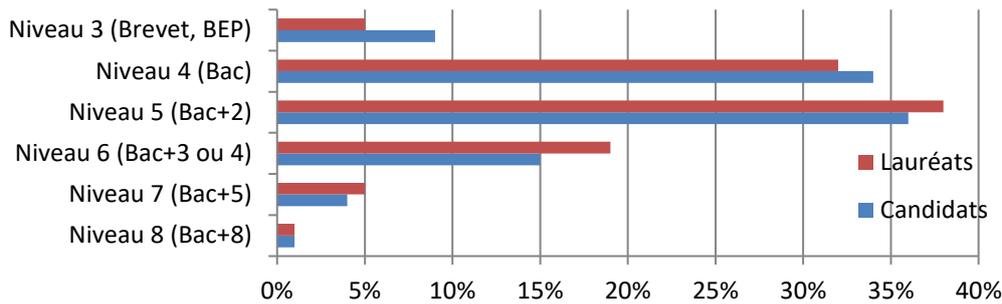
Les femmes représentent 99 % des candidats et des lauréats. La moyenne d'âge est similaire pour les candidats et les lauréats : 42,3 et 42,7 ans.

#### - Origine géographique



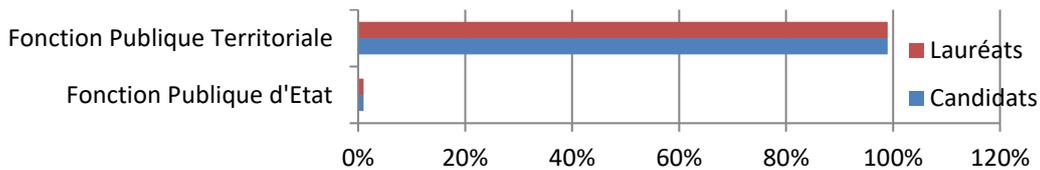
Quelques candidats proviennent de la Nouvelle Aquitaine. La quasi-totalité des candidats et des lauréats sont originaires d'Occitanie.

### - Diplômes



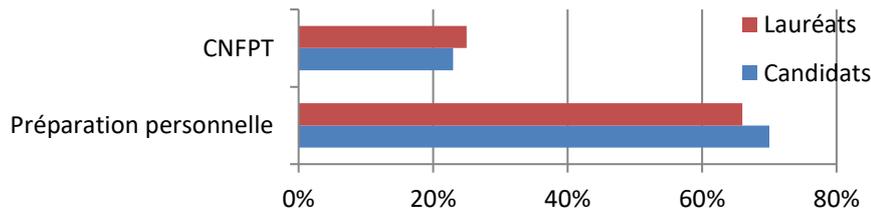
La majorité des candidats détient un diplôme de Niveau 4, 5 ou 6.

### - Situation professionnelle



Presque la totalité des candidats provient de la Fonction Publique territoriale.

### - Préparation



66 % des lauréats déclarent s'être préparés seuls.

## III. Phase d'admissibilité

### A. L'épreuve écrite

#### - Libellé de l'épreuve

Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.

Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales de documents (durée : 1 heure 30 ; coefficient 2).

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

#### - Thématique du sujet

La sobriété énergétique.

## B. Résultats d'admissibilité

---

### - Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10$ / 20	Nombre de notes $< 5$ / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
277	10,38	168	6	17,50	4

### - Constat des correcteurs

Dans l'ensemble, les candidats ont répondu aux questions et ont été capables d'identifier les idées principales et les informations utiles.

Les qualités rédactionnelles des candidats sont correctes. Certains éprouvent des difficultés à reformuler.

Le niveau global est correct.

### - Délibération

27 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité ont été éliminés.

6 candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 ont été éliminés.

271 candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5/20 ont été déclarés admissibles à l'épreuve orale d'admission.

## IV. Phase d'admission

---

### A. L'épreuve orale d'entretien

---

#### - Libellé de l'épreuve

L'épreuve consiste en un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à l'épreuve (durée : 15 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

#### - Organisation

Le jury a été scindé en 5 groupes d'examineurs de 3 personnes représentant chaque collège.

### B. Résultats de l'épreuve d'entretien

---

#### - Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10$ / 20	Nombre de notes $< 5$ / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
265	11,12	181	13	19,5	2

#### - Constat du jury

Les candidats ne préparent pas toujours leur exposé qu'ils terminent avant le temps réglementaire des 5 minutes.

Le jury constate des lacunes dans les connaissances de la Fonction Publique Territoriale et de leur environnement professionnel.

## C. Résultats d'admission

---

### - Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites et/ou orale, sont les suivants :

Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq$ 10/20	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
10,88	168	18,70	3,95

### - Délibération

6 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité ont été éliminés.

13 candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 à l'épreuve orale ont été éliminés.

84 candidats ayant obtenu une moyenne de leurs notes inférieure à 10 sur 20, après application des coefficients correspondants, n'ont pas été admis.

Le jury a souverainement décidé de fixer le seuil d'admission comme suit :

Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
50 points / 100	10	168

## V. Bilan

---

Cette session d'examen fait l'objet d'un taux de participation aux épreuves écrites de 91 %, quasi identique à la précédente session (90,19 % en 2019). Le taux de participation aux épreuves orales est proche de 98%.

Bien que ces taux soient supérieurs aux années précédentes, le jury constate, dans l'ensemble, un grave manque de préparation des candidats.

En effet, pour une majorité des candidats, il constate une grande méconnaissance à la fois des missions du cadre d'emplois mais également de l'environnement territorial pour lequel ils ne démontrent souvent pas d'intérêt (compétences des collectivités territoriales, droits et obligations des fonctionnaires, sens du service public, place et rôle des élus, etc.).

Ce constat regrettable est en adéquation avec le taux de réussite de seulement 63%, contre 85% lors de la session précédente.

Le jury rappelle que tout examen professionnel nécessite une solide préparation. Les notes de cadrage des épreuves exposant les attendus sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

La Présidente du jury,

Audrey POUJADE



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE  
DE LA HAUTE-GARONNE

---

590, rue Buissonnière - CS 37666  
31676 LABEGE CEDEX  
Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39  
Site Internet : [www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)  
Mél : [contact@cdg31.fr](mailto:contact@cdg31.fr)

*© CDG 31. Tous droits réservés. [2022].  
Toute exploitation commerciale est interdite*

